

Vous rendez visite à un proche ?

Rappel des règles à observer

➔ Nous vous demandons de respecter le bien-être des autres patients

Soyez attentifs à :

- lutter contre le bruit
- respecter les horaires de visite

➔ Les visites

Elles ont lieu de 11h à 21h

En dehors de ces horaires, adressez-vous à l'infirmière de l'unité de soins

➔ Avant d'entrer dans une chambre

Tant que le signal rouge qui indique la présence du médecin ou l'exécution de soins est allumée, il ne faut pas rentrer dans la chambre

➔ Rencontre avec le médecin

Le médecin du service reçoit une seule personne par famille

- dans les unités d'hospitalisation de médecine, **après 14h**
- dans les unités d'hospitalisation de chirurgie, **en fin d'après-midi**

➔ Prendre des nouvelles de vos proches

Si vous souhaitez prendre des nouvelles de vos proches, éviter de téléphoner avant midi

➔ Départ du patient

En pratique les sorties s'effectuent à 10h

➔ Les frais d'hébergement et de repas des accompagnants

Ils sont payants. Si vous souhaitez bénéficier d'un lit ou d'un repas d'accompagnement, adressez-vous à l'infirmière du service et signalez-le à l'accueil ou au standard

